

# AIDER les EMPLOYEURS à COMBLER leurs BESOINS de MAIN-D'ŒUVRE



## UNE FORMATION INÉDITE POUR EMPLOYEURS

### COMMENT AMÉLIORER le PROCESSUS D'EMBAUCHE des PERSONNES en SITUATION de HANDICAP (PSH)?

#### ENJEUX

Les personnes en situation de handicap (PSH) représentent un bassin de la population sous-représenté sur le marché du travail alors qu'**elles constituent un réel potentiel pour les organisations.**

Toutefois, un sondage effectué a révélé qu'**UNE PART IMPORTANTE D'EMPLOYEURS SE SENT PLUS OU MOINS À L'AISE ET OUTILLÉE LORS DU RECRUTEMENT, DE L'INTÉGRATION ET DU MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES MALGRÉ UNE OUVERTURE DE PLUS EN PLUS MANIFESTE.**

Pour répondre à ce besoin, le Conseil du patronat du Québec (CPQ), le Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées (ROSEPH) ainsi que le Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des personnes en situation de handicap (CRISPESH) se sont unis pour développer et offrir une formation s'adressant tant aux gestionnaires qu'aux spécialistes en ressources humaines. Cette initiative a été rendue possible grâce au soutien du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

#### SOLUTIONS

À la fin de la formation, le participant sera en mesure de reconnaître les caractéristiques d'un processus d'embauche inclusif pour les personnes en situation de handicap. **PAR L'ACQUISITION D'UN CADRE DE RÉFÉRENCE, DE CONCEPTS ESSENTIELS ET DE MISES EN SITUATION CONCRÈTES, LE PARTICIPANT SERA PLUS CONFIAIT POUR CONSIDÉRER L'EMBAUCHE DE CES PERSONNES ET ADAPTER SES PROCESSUS DE RECRUTEMENT ET DE SÉLECTION.**

Il s'agit d'une occasion à ne pas manquer pour tous les employeurs désirant se préparer efficacement à l'embauche de nouveaux employés et pour les aider à répondre adéquatement à leurs besoins.

**Rendez-vous sur le site internet du CPQ ([cpq.qc.ca](http://cpq.qc.ca)) pour :**

- Vous inscrire aux formations selon le calendrier proposé;
- Nous faire connaître vos besoins quant à d'autres dates et d'autres lieux.

#### FORMATS et OBJECTIFS

##### Journée complète (6 heures)

**Contenu :** Concepts, cadre de référence, outils pratiques et mises en situation concrètes

**Objectif :** Comprendre les principaux concepts et être mieux outillé pour un processus d'embauche inclusif

**Coût :** 87 \$ (gratuit pour membres CRHA)

OU

##### Demi-journée (3 heures)

**Contenu :** Concepts, outils pratiques et mises en situation concrètes

**Objectif :** Développer une bonne connaissance des différents outils d'un processus d'embauche inclusif

**Coût :** 47 \$ (gratuit pour membres CRHA)

#### ACCRÉDITATION

La formation est accréditée par l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA).

Avec la participation financière de:



## CALENDRIER DE FORMATION

Les formations se tiendront au cours de **l'automne 2018 et de l'hiver 2019, et ce, partout à travers la province.** Selon les besoins manifestés dans les régions du Québec, de nouvelles sessions pourraient être ajoutées au calendrier ou annulées faute d'inscriptions suffisantes.

■ Pleine journée      ■ Demi-journée

### OCTOBRE 2018

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
1	2 Baie-Comeau (9 h à 16 h)	3 Sept-îles (13 h à 16 h)	4	5
8 Action de grâce	9	10 Joliette (9 h à 16 h)	11 Joliette (13 h à 16 h)	12
15	16 Montréal (9 h à 16 h)	17	18	19
22	23	24	25 Québec (9 h à 12 h)	26 Québec (9 h à 16 h)
29	30	31 Rimouski (13 h à 16 h)		

### NOVEMBRE 2018

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
			1 Rimouski (9 h à 16 h)	2
5 Montréal (13 h à 16 h)	6	7 Sherbrooke (9 h à 16 h)	8 Sherbrooke (9 h à 12 h)	9
12	13 Bonaventure (9 h à 16 h)	14 Bonaventure (9 h à 12 h)	15	16 St-Jérôme (9 h à 16 h)
19	20	21	22	23
26	27 Drummondville (9 h à 16 h)	28 Drummondville (9 h à 12 h)	29 Longueuil (13 h à 16 h)	30 Longueuil (9 h à 16 h)

### DÉCEMBRE 2018

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
3	4	5 Alma (9 h à 16 h)	6 Alma (9 h à 12 h)	7
10	11 Montréal (9 h à 16 h)	12 Montréal (9 h à 12 h)	13	14

### JANVIER 2019

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
21 St-Jérôme (13 h à 16 h)	22	23 Laval (9 h à 12 h)	24 Laval (9 h à 16 h)	25
28	29	30 Trois-Rivières (9 h à 12 h)	31 Trois-Rivières (9 h à 16 h)	

### FÉVRIER 2019

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
4	5	6 Lévis (9 h à 12 h)	7 Lévis (9 h à 16 h)	8
11	12	13 Gatineau (9 h à 12 h)	14 Gatineau (9 h à 16 h)	15
18	19 Rouyn-Noranda (9 h à 16 h)	20 Rouyn-Noranda (9 h à 12 h)	21	22
25	26	27	28	